

**LE PRESIDENT.**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury du Master domaine **Sciences humaines et sociales** mention **Ergonomie Facteurs Humaines et Ingénierie des Systèmes d'Information** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

<b>MASTER 1</b>
<b>Semestre 1</b>
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b>  <u>Président(e)</u> : Nathalie Bonnardel <u>Suppléant(e)</u> : Brice Isableu <u>Liste des membres</u> : Nathalie Bonnardel, Brice Isableu, Olivier Lamarche  <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y  - Nathalie Bonnardel / Suppléant : Nicolas Pichot - Brice Isableu / Suppléant : Laurent Waroquier - Olivier Lamarche / Suppléant : Joris Perra  <b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b>  <u>Liste des membres</u> :
<b>Semestre 2 et Jury de MASTER 1</b>
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b>  <u>Président(e)</u> : Nathalie Bonnardel <u>Suppléant(e)</u> : Brice Isableu <u>Liste des membres</u> : Nathalie Bonnardel, Brice Isableu, Olivier Lamarche  <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y - Titulaire : Nathalie Bonnardel / Suppléant : Nicolas Pichot - Brice Isableu / Suppléant : Laurent Waroquier - Olivier Lamarche / Suppléant : Joris Perra  <b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b>  <u>Liste des membres</u> :

## MASTER 2

### Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Nathalie Bonnardel

Suppléant(e) : Brice Isableu

Liste des membres : Nathalie Bonnardel, Brice Isableu, Olivier Lamarche

*En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après*

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Nathalie Bonnardel / Suppléant : Nicolas Pichot
- Brice Isableu / Suppléant : Laurent Waroquier
- Olivier Lamarche / Suppléant : Joris Perra

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de l'UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 26/11/2024

Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen l'UFR ALLSH

